

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 50

Artikel: La salle de l'Evêque, au château de Lausanne
Autor: G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178232>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces: 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

L'hôtel des ventes à Lausanne.

Un grand progrès vient d'être réalisé dans notre ville.

Lausanne n'a plus rien à envier à Paris.

Lausanne a un hôtel des ventes.

Si cet hôtel n'est pas un hôtel, comme celui de la rue Rossini, c'est au moins un grand et beau local, celui où vécut le Cercle du Musée, de regrettable mémoire.

On n'y voit pas fonctionner le marteau des commissaires-priseurs, mais on peut y entendre la voix bien connue de notre crieur public.

Le mobilier vendu pour cause de départ, celui abandonné, hélas! pour défaut d'argent, n'auront pas besoin de s'exposer sous l'hôtel-de-ville ou la Grenette, aux intempéries de l'air; les amateurs de mises publiques ne se verront plus obligés de pousser le lot qu'ils envient par une température de cinq degrés au-dessous de zéro.

L'hôtel des ventes sera convenablement chauffé.

C'est une curieuse chose à visiter qu'un hôtel des ventes, dans une grande ville surtout. Dans une salle, on voit s'exposer les meubles les plus précieux, garnis de soie et de velours, les diamants et les perles qui ont fait la parure d'une belle courtisane; dans la salle voisine, quelques juifs se disputent le grabat d'une famille honnête, que la maladie de son chef a réduite à la misère, et qui vient échanger son mobilier contre le montant du terme dû au propriétaire.

Quand vous irez à Paris, ami lecteur, ne manquez pas de vous rendre rue Drouot et de parcourir la salle de l'hôtel des ventes; vous trouverez l'occasion d'y réfléchir aux destinées de la vie humaine.

Mais, en attendant, allez visiter le bazar de la rue Haldimand. Pour être plus modeste, il n'en est pas moins intéressant à voir. D'ailleurs, vous n'y trouverez pas seulement du *vieux*. L'artisan qui occupe un atelier placé en dehors de la grande circulation trouvera à l'hôtel des ventes un emplacement fort utile pour y exposer des échantillons ou même les produits de son industrie. Il augmentera ainsi sa vente, sans avoir à se procurer, pour lui seul, un magasin spécial.

L'hôtel des ventes fournira ainsi la réalisation de

la halle industrielle que la Société industrielle et commerciale avait projetée il y a une année.

L'idée est bonne; elle est en bonne voie d'exécution. Nous lui souhaitons plein succès. B. L.

La salle de l'Evêque, au château de Lausanne.

La salle dite de l'Evêque, qui existe au château cantonal, fut destinée dans l'origine à servir d'oratoire aux évêques de Lausanne. A l'époque de la Réformation et sous le gouvernement bernois, elle fut transformée en dépôt d'archives, mais on laissa subsister ce qui la caractérisait, notamment une grande chaire placée à gauche en entrant. Cette chaire, montée sur un pivot assez élevé, était mobile et pouvait se tourner à volonté. Le dossier masquait entièrement une petite porte qui donnait sur un escalier dérobé et communiquait à des souterrains ayant leur issue hors de la ville. C'est par cette porte que s'échappa le dernier évêque de Lausanne, *Sébastien de Montfaucon*, dans la nuit du 22 au 23 mars 1536. Fidèlement attaché au duc de Savoie, il ne quitta son siège qu'au dernier moment, c'est-à-dire pendant que le château était assiégé par les Bernois. Il se réfugia à Fribourg.

A la fin du régime bernois, et lorsque le gouvernement vaudois fixa son siège au château, la salle de l'Evêque fut conservée comme dépôt d'archives et affectée au département des finances. En 1845, le Conseil d'Etat décida que la salle de l'Evêque serait transformée en une salle d'audience, attendu que depuis longtemps on sentait la nécessité d'avoir une telle pièce. Un architecte fut chargé de prendre les dispositions nécessaires, et il reçut pour direction de restaurer cette salle dans le style gothique. On se mit à l'œuvre, mais avec un peu de précipitation et sans plan arrêté. La chaire fut enlevée ainsi que des coffres en fer et en bois que nous avons hérités du gouvernement bernois. Le travail marcha rapidement, mais on fut bientôt désappointé en voyant le peu de soin qu'on avait mis à conserver le style primitif de cette pièce. En effet, des chaises et des fauteuils gothiques datant d'hier et de la forme la plus vulgaire, un papier très ordinaire, les arabesques du trumeau de la cheminée

teintes en couleur de briques, la cheminée elle-même réduite à de chétives proportions, voilà ce qui frappe désagréablement les regards en entrant dans cette salle. Il est à regretter qu'on n'ait pas fait placer une grande glace à cadre gothique, dans le panneau qui fait face à la cheminée, et tapissé la salle avec du papier velouté cramoisi, encadré de baguettes en métal blanc. Ce genre de décoration, qui pourrait être exécuté à peu de frais, ferait, par sa simplicité même, un bel effet et donnerait à cette salle le cachet antique de tous les manoirs du moyen-âge. Pour compléter cette restauration, il faudrait donner une autre teinte aux arabesques et surtout aux lettres qui forment la devise des évêques de Lausanne : *Si qua fata sinant : Si les destins le permettent*. Singulière devise pour des prélats se disant orthodoxes.

En terminant cette courte notice, j'ajouterai que la salle de l'Évêque est fréquemment visitée par des étrangers qui, non contents d'examiner, veulent encore savoir quelque chose de ses anciens hôtes, de l'époque où elle a été construite, de sa destination. A ces diverses questions, le ou la cicérone qui les accompagne répondent par d'incroyables excentricités, qui confondent ces braves touristes, ce qui ne les empêche pourtant pas d'enrichir leur calepin d'histoires merveilleuses et aussi véridiques que les *canards* qui nous viennent d'Amérique et qui sont acceptés par nos érudits comme des prodiges sur lesquels on les entend discuter avec un sérieux et une gravité qui font arriver jusqu'à nous les rires moqueurs des Yankées. — Une petite notice historique sur le Château, à l'usage du concierge, ne serait pas un objet de luxe.

G.

Un joujou en grande vogue aujourd'hui vient de faire son apparition à Lausanne. Demandez au Bazar vaudois le *serpent de Pharaon*; on vous remettra, moyennant 60 centimes, un petit cône d'une substance grisâtre, enveloppé d'un papier métallique. Vous allumez ce cône par la pointe et vous le voyez, pendant deux ou trois minutes, se dérouler en un long et affreux serpent, qui s'enroule sur lui-même, se tord de mille manières, et présente une surface couverte de scories qui lui donne un aspect repoussant.

Quand nous disons serpent, c'est que nous ne trouvons pas d'autre mot pour désigner ce long cylindre qui semble sortir du petit cône comme par enchantement. Mais qu'on y prenne garde! le serpent, pour n'être qu'une apparence, n'en a pas moins ses dangers; la substance dont il est composé est un poison dangereux, et plusieurs accidents ont eu lieu à Paris chez des personnes qui avaient porté à la bouche cette sorte de bonbon. Il est donc bien nécessaire que les personnes qui voudront se procurer le spectacle assez curieux de la formation du serpent aient le plus grand soin de ne pas laisser cette substance à la portée des enfants et évitent d'en laisser entrer quelque parcelle dans la bouche.

Il est clair que le mieux serait de ne pas s'en servir du tout.

A l'occasion de la discussion qui a eu lieu dernièrement au sein des Chambres fédérales sur l'art. 58 de la Constitution, concernant l'Ordre des Jésuites, il est assez curieux de lire les lignes suivantes que publiait un journal de Fribourg, le *Vrai libéral*, sous date du 26 novembre 1818 :

« Le conseil général de Domdidier ayant été requis, par une circulaire du préfet, d'envoyer une adresse de remerciements au Conseil d'Etat, à l'occasion du rappel des Jésuites, a répondu à la demande de ce magistrat par une lettre dont voici le contenu :

Monsieur le préfet!

Vous nous invitez à remercier les autorités supérieures qui ont rappelé à Fribourg l'Ordre des Jésuites. Attendons que l'arbre ait porté des fruits pour juger de leur saveur. Si notre opinion eût importé au gouvernement, il nous aurait sans doute consulté d'avance. Aujourd'hui, il appréciera ainsi que vous les motifs qui nous empêchent de la manifester. Vous nous parlez de votre estime pour vos administrés : c'est votre attachement pour eux, dites-vous, qui vous dicte la démarche que vous faites! La réponse simple et franche que le conseil municipal de Domdidier vous adresse ne peut diminuer cette estime; et quant au zèle que vous marquez pour nos intérêts, veuillez l'employer à obtenir du gouvernement qu'il s'occupe enfin de nos grandes routes qui sont ahimées et que nous le sollicitons en vain de réparer.

Recevez, etc. »

Relation

du séjour des prisonniers de guerre français et suisses, sur le ponton la CASTILLE, dans la baie de Cadix, et de leur évasion le 15 Mai 1810.

Par L. CHAPUIS, de Lausanne, chirurgien-major.

III.

Je n'ai fait que tracer légèrement les faits les plus marquants qui se sont passés; une foule d'autres particularités ont échappé à ma mémoire; mais le tableau que je viens de faire pourra, je pense, justifier l'entreprise qui fut faite, s'il est nécessaire de justifier les causes qui déterminent un prisonnier à sortir de captivité quand il le peut.

Pendant ces deux années de captivité, plusieurs prisonniers cherchèrent à s'échapper, quelques-uns qui avaient assez d'or pour satisfaire la cupidité des marins espagnols, furent transportés sur les côtes d'Afrique, espérant de pouvoir trouver quelques bâtiments neutres à Tanger qui les transportât en France; mais à peine